



Ville de MANDUEL

**CONSEIL MUNICIPAL N°06/2015
Samedi 05 septembre 2015 - 9h30**

COMPTE - RENDU

Le cinq septembre deux mille quinze, à neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-huit août précédent, s'est réuni en Mairie, Salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRESENTS :

Maire : J-J. GRANAT

Adjoints : B. ICARDI, N. ANDREO, X. PECHAIRAL, V. MAGGI, L. HEBRARD, M. MONNIER, M. BERNO, I. ALCANIZ-LOPEZ

Conseillers : S. FROMENT, C. SEVENERY, J-M. FOURNIER, M. PLA, J. ROIG, C. CERVERO, M. EL AIMER, M. CARPIO, J. MONTAGNE, E. TROUILLAT, A. CABANIS, P. SANTANDREU Y SASTRE, A. MATEU, G. RIVAL, A. TRAYNARD, M. ESCAMEZ, D. FARALDO, N. GOUCHENE

ONT DONNE PROCURATION :

C. BOUILLET à J-J. GRANAT

C. MARTIN à V. MAGGI

Conseillers présents = 27 / Procuration = 2 / Conseillers absents = 2 / Suffrages exprimés = 29

Secrétaire de séance : Madame Isabel ALCANIZ-LOPEZ

* * *

1/ Approbation du Procès-Verbal de séance du 27 juin 2015

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Le Procès-Verbal de séance du 27 juin 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à la majorité par 24 voix pour et 4 abstentions.

2/ Avenant de transfert concernant le marché public n° 03/2015 relatif à l'acquisition et à la maintenance de logiciels et prestations associées

Rapporteur : Bruno ICARDI, 1er adjoint délégué à l'administration générale

Par courrier du 4 août 2015, la société JVS-SCHOOLDEV a informé la commune qu'elle avait été absorbée par la société JVS-MAIRISTEM depuis le 1^{er} janvier dernier. Ce prestataire assure la maintenance du logiciel de gestion GERECAF, utilisé par la Crèche municipale. Il est donc nécessaire de conclure un avenant au marché initial, afin de prendre en compte cette modification juridique de notre partenaire contractuel. La société JVS-MAIRISTEM poursuivra jusqu'à son terme l'exécution du marché. Les autres conditions du marché sont inchangées. *Vote à l'unanimité*

3/ Accord-cadre pour le programme de travaux de voirie et réseaux divers 2015-2018

Rapporteur : Michel BERNO, adjoint délégué aux travaux

Afin de satisfaire ses besoins en matière de travaux de voirie et réseaux divers sur l'ensemble du territoire, la Commune a souhaité conclure un accord cadre multi-attributaire, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2017, avec reconduction possible jusqu'au 31 décembre 2018.

Une procédure adaptée a été lancée en application du code des marchés publics et la commission commande publique, lors de sa séance du 23 juin 2015, a retenu l'offre de 3 candidats : SOGEA SUD (Montpellier - Hérault), LAUTIER MOUSSAC (Moussac - Gard), DAUMAS TP (Mandel - Gard).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le choix de la Commission Commande Publique et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure cet accord cadre. *Vote : 25 voix pour et 4 abstentions*

4/ Modification des délégations accordées au maire en matière de commande publique

Rapporteur : Bruno ICARDI, 1er adjoint délégué à l'administration générale

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certains domaines de la gestion communale : c'est ce qui avait été fait en séance du 18 avril 2014. En matière de marchés publics et d'accords-cadres notamment, la délégation donnée au maire lui permet « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget », et quel que soit donc le montant de la commande publique, sans limitation. Or, la délégation aujourd'hui accordée au maire en a fixé le seuil à 207.000€HT. Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il est proposé de donner délégation au maire sans limitation de montant.

Vote : 24 voix pour et 5 abstentions

5/ Modification de l'enveloppe indemnitaire des élus

Rapporteur : Bruno ICARDI, Adjoint délégué aux finances

Il est proposé une seconde modification de l'enveloppe indemnitaire des élus, au niveau du taux alloué aux adjoints délégués, qui serait uniformisé à 15% : le taux majoré de 20% attribué l'an dernier au 3ème adjoint serait ainsi supprimé pour tenir compte de sa reprise d'activité professionnelle à temps plein.

Le taux d'indemnité du maire est inchangé, à 30%, et le taux d'indemnité des conseillers municipaux délégués à 5%. L'enveloppe indemnitaire globale serait ainsi diminuée de 2.280,88€ pour atteindre 102.639,69€.

Vote à l'unanimité

6/ Recomposition du Conseil Communautaire

Cette question est retirée de l'ordre du jour de la présente séance en l'absence d'accord local présenté par le bureau communautaire.

7/ Délégation du service public de fourrière automobile

Rapporteur : Lionel HEBRARD, membre de la Commission Sécurité, en remplacement de Claude BOUILLET, conseiller municipal délégué à la sécurité

La commune ne dispose pas à ce jour de service municipal de fourrière automobile, tandis qu'elle est régulièrement confrontée à des gênes en matière de circulation, de stationnement, voire d'abandon d'épaves sur la voie publique. Il conviendrait donc de recourir à une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'organisation et la gestion du service de fourrière municipale pour les véhicules automobiles.

Vote à l'unanimité

8/ Demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation de soutien à la lutte contre la maladie d'Alzheimer

Rapporteur : Nadine ANDREO, Adjointe déléguée à l'action sociale

La commune se trouve trop souvent confrontée à la détresse des familles et à l'attente d'une sensibilisation des pouvoirs publics et des citoyens à la maladie d'Alzheimer, et a donc décidé l'organisation, le 12 septembre prochain, d'une manifestation de soutien à la lutte contre la maladie d'Alzheimer : il s'agira d'un match de football qui opposera les équipes des Anciens de Nîmes Olympique et des Anciens du Football Club de Sète, et dont les recettes seront intégralement reversées à l'association France Alzheimer Gard. Le coût de la manifestation sera de l'ordre de 1.800 €, pour lequel est sollicité l'aide financière du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Vote à l'unanimité

9/ Modifications de la fiscalité directe locale

Rapporteur : Bruno ICARDI, 1er adjoint délégué à l'administration générale

Il est proposé, pour 2016, de suivre les préconisations de l'audit financier qui constatait la faiblesse du produit des impôts locaux par rapport à la moyenne de la strate démographique, en raison d'une part de bases ménages plus faibles et d'autre part d'une politique d'abattements de taxe d'habitation plutôt avantageuse, avec notamment l'application du taux maximum d'abattement général à la base (15%) alors que cet abattement est facultatif. Il est donc proposé de réviser ce taux à la baisse afin d'optimiser les recettes fiscales sans modification des taux d'imposition, et de le porter à 7,5%. Le gain attendu serait ainsi de l'ordre de 80.000€.

Parallèlement, dans un souci d'action sociale en faveur des personnes handicapées ou invalides, il est proposé d'instaurer l'abattement spécial handicapés, également au taux de 7,5%.

En fonction des produits fiscaux qui seront constatés à l'issue de l'exercice 2016, au regard des besoins de financement de la collectivité, ces mesures pourront être soumises à révision l'an prochain.

Vote : 24 voix pour, 4 contre, et 1 abstention (pour les 2 propositions distinctes)

10/ Modification du règlement de fonctionnement du service périscolaire

Rapporteur : Valérie MAGGI, adjointe déléguée aux affaires scolaires

Le règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire municipal avait fait l'objet d'une dernière modification en 2012 pour intégrer le service au Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF du Gard. Il convient aujourd'hui de tenir compte des modifications apportées de fait par la mise en œuvre du temps d'activités périscolaires, et par les règles d'encadrement des enfants, passées, à titre dérogatoire, d'un adulte pour 10 enfants à un adulte pour 14. Il est donc proposé de procéder à deux modifications du règlement de fonctionnement du service au niveau de l'article 1, relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture, et au niveau de l'article 2-2 relatif aux compétences professionnelles mobilisées en matière de personnel communal. Les autres dispositions du règlement sont inchangées. *Vote à l'unanimité*

11/ Convention de partenariat pour l'organisation du Festival de Jazz 2015

Rapporteur : Monique MONNIER, adjointe déléguée à la Culture

Comme chaque année depuis l'élaboration de son projet culturel, le 27 janvier 2005, la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole propose aux communes membres des concerts de jazz organisés dans le cadre d'un festival cohérent et conforme à ses ambitions. C'est ainsi que Monsieur le Président propose le renouvellement d'un partenariat sur la base d'une convention élaborée par la Commission Culture et Traditions le 16 juin dernier. Cette convention rappelle les engagements respectifs de la communauté d'agglomération et de la commune, ainsi que les modalités financières et pratiques d'organisation des concerts. *Vote à l'unanimité*

12/ Révision des conditions de mise à disposition des salles communales

Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, adjoint délégué à la vie associative et à la citoyenneté

La dernière modification du règlement d'utilisation des salles communales date du 18 octobre 2004. Il convient donc de refondre le règlement d'utilisation et la convention de mise à disposition des salles, afin de consolider et de sécuriser les conditions dans lesquelles les salles peuvent être utilisées : les nouveaux documents contractuels tiendront notamment compte de l'évolution de la réglementation en matière de sécurité dans les établissements recevant du public, des nécessités de gestion des propriétés communales, du fonctionnement des services, et du maintien de l'ordre public.

Par ailleurs, il convient d'abroger officiellement la mise à disposition de la salle Dolto aux particuliers, ainsi que la tarification en vigueur. *Vote à l'unanimité*

13/ Motion de soutien à l'investissement public

Rapporteur : Michel BERNO, Adjoint délégué aux travaux

La Fédération Régionale des Travaux Publics du Languedoc Roussillon a initié auprès des collectivités locales une action de soutien de l'investissement public et de défense de l'emploi dans les travaux publics, et sollicite la conclusion d'une charte d'engagements visant à préserver l'investissement public local, maintenir et si possible accroître les moyens consacrés à l'entretien des infrastructures de mobilité et des réseaux dont ils ont la charge, respecter les délais réglementaires de paiement des entreprises et faire la chasse aux « délais cachés », s'efforcer de porter le montant des avances sur paiement à un minimum de 10% du montant du marché TTC, et mettre tout en œuvre pour détecter et éliminer les offres anormalement basses, lutter contre le dumping social, et ne pas faire du prix le critère prépondérant dans l'attribution des marchés. Il est proposé de soutenir l'action de la Fédération Régionale des Travaux Publics et de signer la charte d'engagements des élus locaux.

Vote à l'unanimité

14/ Décisions du Maire

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Décision n°08/2015 du 23 juin 2015 portant attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre, à procédure adaptée, pour les travaux de mise en accessibilité des écoles communales, à l'Agence Jean-Paul POISSONNIER de Nîmes, au taux de rémunération de 6,4%.

Décision n°09/2015 du 26 juin 2015 relative à la prise en charge financière d'un remboursement de sinistre non-couvert par la police d'assurance de la commune, d'un montant de 231,60€TTC.

15/ Questions diverses

Organisation du Bolsin (Jean-Jacques GRANAT, maire) : organisé par Nîmes Métropole dimanche 6 septembre 2015, le bolsin se déroulera sous la menace du comité anti-corrída, et donc sous la protection d'importantes forces de gendarmerie.

Halle des Sports du collège (Jean-Jacques GRANAT, maire) : une prochaine rencontre doit avoir lieu avec Madame la Principale du Collège Via Domitia pour évoquer le calendrier de réalisation des travaux de construction.

Rentrée scolaire (Valérie MAGGI) : La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions, mais face au sureffectif des classes de CP et de CE1, l'Inspection Académique a décidé de la création d'une nouvelle classe double niveau pour l'école élémentaire François Fournier.

La séance est levée à 10h30